

LE MOT DE L'ÉLUE



L'Accessibilité ne doit pas être vue comme une contrainte mais comme une nouvelle opportunité de développement répondant à d'autres intérêts que le respect des obligations légales : elle devient alors un atout majeur dans la réussite de votre projet.

Rendre accessible un stand, un salon, une foire, une conférence ou autre réunion publique, c'est avant tout permettre à tout public de participer, s'exprimer, interagir et partager un moment unique.

Au-delà du respect de la Loi, la Ville de Cognac propose des outils destinés aux personnes à mobilité réduite et permettre ainsi d'ouvrir votre événement en améliorant le confort d'usage de tous les participants.

Annie-Claude POIRAT

Conseillère déléguée chargée du Handicap et de la mise en place de l'Agenda 22

annie-claude.poirat@ville-cognac.fr

**EN CAS DE BESOIN,
VOUS POUVEZ CONTACTER :**

Éric Parenteaud
► Vie associative.

L'Élu(e) en charge du handicap.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Les règles du Facile à Lire, Facile à Comprendre :

<http://www.unapei-lr.org/articles-6/42-101-les-regles-du-facile-a-lire-et-a-comprendre-falc/>

Des informations supplémentaires sur les boucles magnétiques :

www.malentendant.org/boucle-magnetique



Epictura



Fotolia

GUIDE DE L'ACCESSIBILITÉ événementielle

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de **l'accès à tout pour tous**.

Les organisateurs d'événements (conférences, colloques, salons, meetings...) sont davantage confrontés à cet objectif d'accessibilité pour faire en sorte que leurs manifestations s'adressent au public le plus large, sans discrimination.»

Agenda 22



DIFFÉRENTES ÉTAPES

■ INFORMER

Donner les informations d'accessibilité avant la manifestation.

■ ACCÉDER

Veiller à la possibilité d'accéder à la manifestation par tous moyens de transport : à pied, en deux roues, en voiture.

■ ACCUEILLIR

Un accueil adapté se caractérise par un accompagnement ainsi qu'une signalétique adaptée.

■ ACCÉDER

Rendre accessible le contenu de l'évènement.



HANDICAP MOTEUR LES RECOMMANDATIONS

■ ACCUEIL

- Avoir un emplacement de 1,30 x 0,80 m devant le comptoir d'accueil.

- Plan d'accès du site avec indication des toilettes et ascenseur.

■ ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

- Parking à proximité et/ou accès spécifique réservé.

- Cheminement d'une largeur de 1,40m minimum avec une pente faible, sans obstacle sur le passage.



HANDICAP AUDITIF LES RECOMMANDATIONS

■ ACCUEIL

- Avoir un environnement bien éclairé pour favoriser la lecture labiale.

- L'agent d'accueil doit bien articuler et parler de face.

- Installer une «boucle magnétique d'accueil».

- Si possible prévoir l'intervention d'interprète en langue des signes.

■ SALLE

- Demander l'installation de la «boucle magnétique événementielle».

- Si possible prévoir l'intervention d'interprète en langue des signes.



HANDICAP VISUEL LES RECOMMANDATIONS

■ ACCÈS

- Veiller à avoir un éclairage suffisant et bien

dirigé.

- Sécuriser les passages difficiles (main courante, etc...).

■ ÉCRITS

- Envoi des documents par messagerie électronique dans un format adéquat (HTML et RTF).

- Utiliser une police de caractère Arial, un lettrage de 1,5 cm pour une vision de près, 15 cm pour une vision à 4 mètres, 20 cm pour une vision à 6 mètres.

- Utiliser autant que possible les règles du Facile à Lire, Facile à Comprendre.

- Avoir un contraste de couleur élevé entre le support et le panneau et l'inscription.

■ FILMS

Prévoir si possible l'audio-description.



HANDICAP MENTAL LES RECOMMANDATIONS

■ ACCUEIL

- Utiliser une signalétique adaptée et simplifiée.

- Adapter le langage (utiliser autant que possible les règles du Facile à Lire, Facile à Comprendre).

- Privilégier l'aide humaine et l'accompagnement.